

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: JW020001 du: 31/05/18

Prix Unit.

Net

Montant Net

H.T.

TVA

AUTO PIECES 71

DEMOLISSEUR INDRA

LES CARRIERES

71160 GILLY SUR LOIRE

Qté

FRANCE

Acheteur:

Référence

Affaire n°: I018266

Commande WEB: 68239

Commande: JZ018956

Payeur: C30246

Compte client : C30246

Référence :

Désignation

GK42-102520-000	0 Imprimante Transfert Thermique/Thermique Direct Zebra GK420t - Impres				1.00	251.94	251.94 €	C220
FRAIS_LIVRAIS	FRAIS DE LIVRA	AISON			1.00	12.50	12.50 €	C220
CONDITIONS DE REGLEMENT :			<u> </u>					
01_CHEQUE		Base HT € Code	Taux	Montant TVA €	тот	AL HT €	264.44	€
Le	01/06/18	264.44 € C220	20%	52.89 €	TOTAL TVA €		52.89 €	
						L TTC €	317.33	
Mantant	047.00.6	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS				Acompte	0.00	€
Montant	317.33 €				DESTE A D	DESTE A DAVED &		_
		Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RES				DICAPATER E		€

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1